



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE**

**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 23 janvier 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 20 février 2025
Délibération 2025/02/CR-004**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 23 janvier 2025.**

Toulouse, le 20 février 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,



Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 20 février 2025

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 23 janvier 2025

Étaient présents :

Mmes Estelle Espinos-Parrou, Denyze Toffoli, Virginie Griseri, Marie Maturano, Alexandra Robert, Marie Penary, Élisabeth Soulié, Patricia Bordais, Afi Oportune Kpotor, Marine Sabounji, Kerstin Bystricky, Élisabeth Neuhauser, Virginie Mahdi

MM. Matthieu Arlat, Serge Cohen, Olivier Lairez (à partir de 10 heures 30), Christophe Laurent, Pierre Payoux, Lionel Dahan, Manoel Manghi, Nicolas Issot, Frédéric Violleau, Xavier Bouju, Éric Clottes, Valentin Euvrard

Excusés :

Mmes Laure Coutin, Victorine Douin, Marie-Pierre Gratacap, Monica Alaez-Galan, Vanessa Besson-Dubourg, Cécile Vignolles
MM Bruno Ségui, Richard Bon, Sébastien Couarraze

Étaient représentés :

Mme Vanessa Besson-Dubourg (représentante CNRS) par Mme Marine Sabounji (représentante Inserm), M. Jean-Luc Attié par M. Matthieu Arlat, Mme Victorine Douin par M. Manoel Manghi, M. Pierre Petit par Mme Patricia Bordais, Mme Marie-Pierre Gratacap par M. Nicolas Issot, Mme Monica Alaez-Galan par Mme Denyze Toffoli, M. Richard Bon par M. Serge Cohen, Mme Laure Coutin par M. Olivier Lairez (à partir de 10 heures 30)

ORDRE DU JOUR

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 17 décembre 2024 (délibération)

Point 2 – Nomination d'une nouvelle direction adjointe de l'IMT (délibération)

Point 3 – Bilan de l'équipe iGEM pour le projet 2024 - BIOMOON (information)

Point 4 – Présentation de l'Ecole d'ingénieur de Purpan (EIP) sur sa stratégie recherche - Frédéric Violleau (information)

Point 5 – Désignation d'un membre de la CR au groupe de travail « Pôles de recherche EPE/ComUE » (délibération)

Point 6 – Constitution du vivier de relecteurs et relectrices RAE unités HCERES (information)

Point 7 – Questions diverses

Informations générales

M. Arlat accueille Frédéric Violleau, directeur de la recherche de l'école d'ingénieur de Purpan, nouveau membre de la commission de la recherche.

La commission de la recherche, qui s'était réunie la première fois le 18 janvier 2024, se réunit aujourd'hui pour la treizième fois. **M. Arlat** remercie l'ensemble des membres pour leur participation, les débats et les groupes de travail qui ont pu avoir lieu.

De nouvelles élections seront organisées les 18 et 19 mars dans le cadre de l'EPE (Établissement public expérimental). La commission de la recherche prévue le 20 mars prochain pourrait donc être avancée. Le collège de coordination, qui regroupe l'ensemble des établissements du site toulousain dans sa forme élargie, est désormais en place. La conférence de la recherche est à venir. Quatre sujets font l'objet d'une attention particulière et donneront lieu à des groupes de travail.

Le retour sur les Key labs sera abordé en « questions diverses ».

Concernant la chaire professeur junior CPJ DEMOCRATIC, **M. Arlat** rappelle que le SPCMIB avait proposé un projet de Développement de sondes d'imagerie MOléculaire ou d'outils théranostiques à base de Complexes de Rhénium photoAcTifs ou phosphoresCents. Deux candidats avaient été retenus en 2024 puis ont tous deux refusé l'offre. La CPJ aurait pu être rééditée en 2025. En accord avec le CNRS, la décision a été prise de ne pas le faire, compte tenu de la fragilité de ce laboratoire et de l'évaluation HCERES à venir.

S'agissant de l'appel d'offres manifestations scientifiques 2025, 23 projets ont été déposés, pour un montant total de 39 100 euros pour une enveloppe de 20 000 euros. Une évaluation sera faite par les membres du bureau de la commission recherche pour un pré-classement. Le classement définitif sera effectué par la commission de la recherche. Celui-ci ne sera toutefois pas rendu public tant que le budget lui-même ne sera pas rendu public.

97 projets ont été soumis dans le cadre de l'appel d'offres Tremplin, dont 4 non recevables. Le retour des évaluations interviendra soit lors de la commission de la recherche de mars, sous réserve qu'elle soit avancée avant les élections, soit lors d'une commission de la recherche ultérieure.

V. Mahdi informe ensuite la CR sur le contexte budgétaire 2025.

En l'absence de loi de finances, le contexte budgétaire se caractérise par l'application des services votés. Le Ministère et le Rectorat ont transmis des documents de référence, des circulaires et projets de note, fixant le cadre contraint de fonctionnement de ce début d'année 2025.

La subvention pour charge de service public est, à ce stade, limitée à 25 %. Les crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sont donc limités.

Compte tenu de ce contexte, les mesures LPR 2025 et l'ensemble des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sont par ailleurs suspendus, ce qui aura un impact sur les délais de mise en œuvre de certains projets. Les appels à projets ANR 2025 seront également probablement impactés.

En termes de fonctionnement, seules sont autorisées les dépenses de fonctionnement assurant la continuité de service ou les mesures de sécurité impératives. Pour le reste, les dépenses sont suspendues. Ces règles ne s'appliquent pas strictement aux ressources propres de l'établissement qui, néanmoins sont soumises au contrôle du Rectorat.

En termes d'investissements, seuls les projets en cours, c'est-à-dire contractualisés, peuvent être poursuivis. Tout nouvel investissement financé sur subvention publique est suspendu.

S'agissant des ressources humaines, aucune création de postes, ni aucune mesure catégorielle, ni aucune modification de pyramidage RH ne sont autorisées. Les contrats de recherche qui recrutent sur ressources propres ne sont pas impactés. L'Établissement attend un retour sur la campagne d'emplois, mais la situation est relativement figée.

Au niveau de l'Etablissement, les unités de recherche recevront 100 % de leurs dotations, considérant que celles-ci s'inscrivent dans la continuité de service et que leur financement repose en partie sur ressources propres. En revanche, les décisions de mise en œuvre des appels à projets sont suspendues dans l'attente d'une loi de finances.

S. Cohen remercie la Direction pour ce travail ingrat imposé par le Gouvernement et déplore la façon dont la loi spéciale est mise en œuvre par Bercy. L'État, incapable de piloter son budget, réduit les dépenses en y mettant un coup d'arrêt, et ce de façon arbitraire.

C. Laurent rejoint ce propos. Concernant la campagne d'emploi, est-elle totalement ou partiellement bloquée ?

V. Mahdi indique qu'un avis de soutenabilité est attendu concernant la campagne d'emploi. Cependant, et malgré un avis positif, les mesures de repyramidage par exemple ne pourraient pas être mises en œuvre.

K. Bystricky demande des précisions sur la réponse à apporter aux demandes portant sur les ouvertures prochaines de concours de maître de conférences ou de professeurs.

M. Arlat indique qu'il est très difficile de répondre. De son point de vue, les personnes concernées doivent poursuivre leur travail dans cette perspective, avec des calendriers toutefois décalés dans le temps. En revanche, les 46-3 sont remis en cause.

V. Mahdi précise que le budget de la campagne d'emploi n'est pas globalement remis en cause et que la contrainte provient de l'absence de loi de finances. Une fois votée, la situation redeviendra normale. L'Etablissement ne craint pas, à ce stade, une diminution du volume de la campagne d'emplois ou du budget. De la même manière, les COMP sont sécurisés, mais leur finalisation sera également décalée dans le temps.

M. Arlat précise que les COMP sont en cours de négociation avec le Ministère, par la Présidente, la Vice-présidente et le Directeur général des services. Pour la recherche, une partie du COMP comprend des emplois destinés à appuyer les futurs pôles et les plateformes.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 17 décembre 2024 (délibération)

M. Arlat précise que les demandes de correction transmises en amont de la réunion ont été prises en compte. Il soumet au vote des conseillers le compte rendu de la commission de la recherche du 17 décembre 2024.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 17 décembre 2024 par 22 voix favorables et 4 abstentions.

Point 2 – Nomination d'une nouvelle direction adjointe de l'IMT (délibération)

M. Arlat indique que le conseil de laboratoire de l'IMT (Institut de mathématiques de Toulouse) propose, en qualité de directeur et directrice adjointe :

- Monsieur Pierre Bousquet Directeur adjoint - UT - Professeur des universités ;
- Madame Béatrice Laurent-Bonneau - INSA Toulouse - Professeur des universités.

Les conseillers approuvent la proposition du conseil de l'Institut de Mathématiques de Toulouse (IMT) de nommer Pierre Bousquet et Béatrice Laurent-Bonneau à la direction adjointe de l'unité à l'unanimité, par 26 voix favorables.

Point 3 – Bilan de l'équipe iGEM pour le projet 2024 - BIOMOON (information)

Mathieu. Plormel accompagné d'Emma Lezana, de l'équipe iGEM, rappellent que la commission de la recherche avait accepté, il y a six mois, de financer le projet BIOMOON. Ils viennent aujourd'hui présenter la réalisation de ce projet.

iGEM est une compétition internationale de biologie synthétique, dont l'événement final réunit plus de 400 équipes à l'échelle mondiale. Chaque équipe doit monter un projet du début à la fin, sur un sujet de son choix. L'équipe de Toulouse choisit chaque année un sujet très différent. En 2024, le thème retenu était celui de l'exploration spatiale. Le cycle iGEM dure près d'un an. Il débute dès janvier par une période de brainstorming et de répartition des rôles, puis se poursuit par la détermination des expériences et les commandes de matériel pour, entre juin et fin août, conduire les expériences en laboratoire. À cette issue, les résultats doivent être présentés sous forme de deux livrables : un site Internet et une vidéo de quinze minutes.

L'équipe était composée de 7 étudiants de l'INSA Toulouse et une étudiante de l'Université de Toulouse en master de biotechnologie, chacun ayant un rôle bien défini. Elle était encadrée de huit chercheurs ou doctorants TBI (*Toulouse Biotechnology Institute*), aux rôles également bien définis.

E. Lezana explique ensuite que le projet BIOMOON portait sur les stations spatiales lunaires en cours d'élaboration par l'ESA et la NASA, l'un des enjeux étant de trouver une source alimentaire durable permettant de réduire les allers-retours entre la terre et la lune. L'équipe a considéré que le plus simple serait de faire pousser des plantes sur la lune en utilisant les ressources présentes, dont le régolithe qui compose le sol lunaire et qui présente plusieurs avantages : des nutriments adaptés aux plantes, mais également des inconvénients tels que l'impossibilité pour les plantes de s'appropriier ces nutriments ou la présence d'éléments toxiques. L'environnement n'est donc pas favorable à la croissance des plantes. Pour résoudre ce problème, l'équipe a désigné un biostimulant basé sur la bactérie *Pseudomonas fluorescens*, connue pour favoriser la croissance des plantes sur terre. Elle produit en effet des phytohormones favorisant la germination et la santé des racines, protège les plantes des éléments toxiques présents dans le régolithe et solubilise le phosphore.

Le second enjeu consistait donc à assurer la survie de ces biostimulants en utilisant les ressources telles que la créatinine, naturellement présente dans l'urine. Un être humain en bonne santé produit un gramme de créatinine par jour et cette molécule n'est actuellement pas valorisée dans le cadre d'autres projets. La créatinine a donc été considérée comme une source d'azote et de carbone tout à fait appropriée.

M. Plormel indique que l'équipe a ensuite contacté des spécialistes de la recherche spatiale, notamment du CNES et de l'ESA, pour obtenir de l'aide sur les aspects techniques et s'assurer que la créatinine n'était valorisée dans aucun autre projet. Les chercheurs de TBI ont aidé l'équipe à choisir et à cultiver le châssis et des chercheurs de LIPME l'ont aidée à concevoir et relayer les expériences sur les plantes.

L'objectif consistait aussi à populariser la biologie synthétique auprès des plus jeunes, en cherchant à attirer des publics de 5 à 17 ans. L'équipe s'est ainsi rendue à L'Exposcience de Toulouse pour y présenter des expériences et a invité des collégiens à venir dans les laboratoires pour travailler sur l'interaction plantes-bactéries. Une rencontre avec d'autres équipes iGEM a également été organisée.

E. Lezana explique, s'agissant du travail en laboratoire, que l'équipe a identifié deux gènes hétérologues, *cmA* et *creA*, codant pour des protéines qui produites chez *P. fluorescens* lui permettent de dégrader la créatinine en (par CrnA), puis en sarcosine par CreA. La sarcosine est ensuite naturellement métabolisée par *P. fluorescens*.

L'équipe s'est ensuite intéressée à la croissance de la bactérie sur les différents métabolites et a constaté que ni la souche WT, ni les souches témoins négatifs n'étaient capables de croître sur de la créatinine comme seule source de carbone et d'azote. Ce qui confirmait que la souche *P. fluorescens* SBW25 ne peut pas métaboliser naturellement la créatinine. En revanche, la souche qui contenait les gènes *cmA* et *creA* montrait une nette croissance sur créatinine.

L'objectif du projet était également de montrer qu'un plan modèle comme *Arabidopsis thaliana* était capable de pousser sur le sol lunaire et que *P. fluorescens* conservait ses propriétés bio-stimulantes sur le sol lunaire. Quatre expériences ont été menées avec un simulant de sol lunaire. Après huit jours, il est apparu que les plantes en contact avec la bactérie présentaient un meilleur taux de survie que celles qui ne l'étaient pas.

Le troisième axe du projet consistait à construire le premier « genome scale metabolic model » de *P. fluorescens* in silico, ce qui a permis de prédire et caractériser le comportement métabolique de *P. fluorescens* et de concevoir les différentes expériences menées.

M. Plormel indique que l'équipe a également vu son projet comme un produit commercialisable et a identifié les activités et les marchés cibles ainsi que les acteurs en mesure de l'aider en ce sens. L'objectif est que le projet se poursuive en vue d'aboutir à un produit d'agriculture spatiale au sein du programme Spaceship France et d'en faire un produit commercialisable sur terre pour répondre à des enjeux tels que la culture sur des sols arides.

E. Lezana indique en conclusion que l'équipe est parvenue à créer un nouveau modèle bactérien en mesure de favoriser la valorisation des déchets humains sur la lune et considère que BIOMOON sera un acteur clé dans la nutrition des astronautes.

Dans le cadre de la compétition, le projet a reçu une médaille d'or qui atteste de son excellence. Il a été nommé pour la meilleure démarche entrepreneuriale, le meilleur modèle et le meilleur site Internet. Le projet a obtenu le premier prix des meilleurs projets spatiaux, le prix de la meilleure « Part composite ». Il faisait partie des dix meilleurs projets.

C. Laurent félicite l'équipe pour ces beaux résultats. Il souhaite par ailleurs savoir si celle-ci a eu les moyens d'étudier l'influence de la gravité réduite.

E. Lezana indique que l'équipe s'est placée dans l'hypothèse où la base lunaire serait déjà construite et où ces enjeux seraient déjà pris en compte.

E. Neuhauser salue la qualité du travail. Elle souhaite par ailleurs savoir si les protéines implémentées sont très spécifiques de la créatinine et si d'autres déchets seraient utilisables par cette souche mutée.

E. Lezana précise que la créatinine a été choisie, car une bactérie de la même espèce était en mesure de la métaboliser. L'équipe n'a pas étudié la possibilité de revaloriser d'autres déchets, mais cette piste pourrait être poursuivie.

M. Arlat souhaite savoir s'il suffira à l'avenir d'uriner sur les plantes pour les faire pousser grâce à cette bactérie.

M. Plormel rappelle que l'urine est déjà particulièrement valorisée, notamment l'eau et l'urée. L'idée était d'utiliser un composé qui ne l'était pas encore, à savoir la créatinine.

F. Violleau ajoute qu'une société basée à Libourne travaille sur la valorisation de l'urine et a mis en place des systèmes de collecte dans les salles de concert ou les établissements d'enseignement supérieur. Il signale par ailleurs que la start-up Orius travaille beaucoup sur le développement d'outils pour des cultures spatiales et souhaite savoir si l'équipe a envisagé de prendre contact avec elle.

M. Plormel confirme que cela aurait pu être le cas. En contrepartie de leur soutien, les entreprises utilisent ensuite les résultats pour leurs propres recherches, ce qui est le cas du CNES notamment dans le cadre de ce projet.

M. Arlat félicite l'équipe pour les résultats obtenus et les prix remportés et ajoute que la commission de la recherche continuera très certainement à appuyer les équipes participant à cette compétition.

Point 4 – Présentation de l'Ecole d'ingénieur de Purpan (EIP) sur sa stratégie recherche - Frédéric Violleau (information)

F. Violleau indique que l'Ecole d'Ingénieurs de Purpan est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) dont la recherche fait partie intégrante des six missions principales. Par ailleurs, la commission des titres d'ingénieur impose que les enseignements soient délivrés par des enseignants-chercheurs, qui sont des acteurs de la recherche à hauteur de 30 % de leur temps.

L'école dispose de 75 enseignants-chercheurs et près d'une soixantaine d'enseignants-chercheurs actifs en recherche. 60 % d'entre eux sont rattachés à des UMR ou des unités propres de l'EIP. 12 sont habilités à diriger des recherches. 22 thèses ont été soutenues sur les trois dernières années et 81 publications ont été comptabilisées sur la période.

L'école dispose par ailleurs d'outils, de type plateformes ou laboratoires, et d'une exploitation agricole utilisée pour l'enseignement et pour la recherche.

Elle est structurée en cinq départements d'enseignement et de recherche autour des thématiques suivantes.

- **Productions végétales et agronomie**
Les axes de recherche recouvrent les systèmes de culture innovants, la pathologie et la protection des cultures, et l'amélioration des plantes pour l'accu de métabolites.
- **Production animale et systèmes d'élevage**
Les axes de recherche portent notamment sur les systèmes d'élevage plus respectueux des animaux en cherchant à comprendre et maîtriser les microbiotes digestifs, en repensant les stratégies alimentaires et nutritionnelles, et en adaptant les systèmes et les filières d'élevage.
- **Sciences agroalimentaires et nutrition**
Les axes de recherche recouvrent l'évaluation des effets santé des composantes alimentaires sur l'axe Microbiote-Intestin-Cerveau, l'amélioration de la durabilité des produits alimentaires par technologies oxydatives et le développement et la caractérisation de produits alimentaires et fermentés.
- **Sciences de l'environnement et numérique**
Le travail porte notamment sur l'inventaire et le suivi de la biodiversité forestière, les assemblages et dynamiques des communautés d'espèces et l'utilisation des données satellitaires pour prédire le risque (sécheresse, maladie, incendie).
- **Sciences humaines, économiques et sociales**
Le travail porte notamment sur la recomposition du monde agricole, sur la structuration et la gouvernance des filières agricoles et agroalimentaires, ainsi que sur les démarches de qualité et de création de valeurs.

Le développement de la recherche au sein de l'école date des années 2000. La stratégie a consisté à faire accueillir les enseignants-chercheurs de l'école dans des UMR de la place toulousaine. L'école dispose d'une unité propre de recherche dont l'EIP est la seule tutelle - l'UPR Physiologie Pathologie et Génétique Végétales - qui interagit avec l'écosystème local. Elle est également tutelle de certaines UMR comme AGIR, Toxalim et DYNAFOR. Dans d'autres encore, elle dispose de conventions d'accueil : LBAE, LCPQ, LISST.

L'école s'emploie à mettre à disposition de ses enseignants-chercheurs des outils originaux et différents, également ouverts à d'autres, notamment la ferme expérimentale, constituée d'une plateforme agronomique, d'un troupeau de vaches laitières, ou encore d'un observatoire de la biodiversité. L'école dispose également d'une halle de technologies agroalimentaires dans laquelle elle développe des produits, des laboratoires d'analyse physico-chimiques et de microbiologie, et de plateformes soutenues par la région Occitanie : la plateforme TOAsT (Technologies Oxydatives pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire) et la plateforme TFFFC dédiée à l'utilisation de techniques analytiques de fractionnement flux-force. Elle dispose enfin de pôles d'excellence : une chaire Biodiversité et Agro-sylvicole et Environnement, signée avec le conservatoire des espaces naturels d'Occitanie, la chaire In'FAQT sur les indicateurs qualité et la recherche en neurologie-gastroentérologie et nutrition à l'UMR Toxalim.

La direction de la recherche pilote l'ensemble des moyens techniques, les personnels et le centre de documentation. Une quinzaine d'ingénieurs de recherche et techniciens sont aujourd'hui répartis sur l'ensemble des outils.

La stratégie consiste à accroître le nombre de publications, de doctorants et de HDR. La direction de la recherche s'emploie à accompagner les enseignants-chercheurs dans le montage de projets afin qu'ils disposent des moyens leur permettant de conduire leurs travaux et qu'ils acquièrent de l'expérience scientifique et technique pour déposer des projets.

Pour ce faire, l'école s'emploie à :

- intensifier ses relations partenariales avec les acteurs socio-économiques et est bien implantée dans le grand Sud-ouest auprès de tous les acteurs du monde agricole ;

- formuler des thématiques de recherche claires et identifiables ;
- atteindre un niveau accru de qualification des enseignants-chercheurs ;
- accueillir des doctorants ;
- valoriser les résultats de la recherche.

Les objectifs consistent à accompagner les enseignants-chercheurs dans leurs activités de recherche, à étendre le réseau international, à poursuivre l'intégration des enseignants-chercheurs dans les unités de recherche et à augmenter la visibilité de ses productions scientifiques et de ses savoir-faire.

L'EPE pourrait permettre à l'EIP de renforcer sa place dans la recherche en agriculture et en agroalimentaire, de mettre ses outils à disposition de la communauté scientifique de la place toulousaine et d'expérimenter de nouveaux modes de financement de la recherche.

K. Bystricky souhaite savoir si l'EIP entretient d'ores et déjà des liens avec les équipes de l'INRAE et de l'ENSAT notamment.

F. Violleau évoque des liens au sein des UMR AGIR et DYNAFOR, ainsi que des interactions entre l'unité PPGV avec la fusion du LRSV et du LIPME.

L. Dahan souhaite savoir si l'école cherche à étendre le nombre d'UMR avec lesquels elle pourrait interagir. Par ailleurs, certaines thématiques sont en lien avec son activité de recherche et peut-être celle de ses collègues, notamment en termes d'apiculture ou de bien-être animal. L. Dahan souhaite savoir si ces thématiques sont appelées à se développer et s'il existe des opportunités d'interaction.

F. Violleau répond que les conventions permettent à 60 % des enseignants-chercheurs environ d'être intégrés dans des UMR. L'école recherchait un point d'attache pour un groupe d'enseignants-chercheurs en agroalimentaire – cette question est en passe d'être réglée par la création d'une unité propre. F. Violleau souhaiterait, dans le cadre de l'EPE, examiner l'opportunité de créer une UMR sur ce sujet. L'objectif n'est pas forcément d'aller au-delà, même si des ajustements pourraient être opérés.

Concernant l'apiculture, F. Violleau propose d'échanger avec L. Dahan, la plateforme pouvant être un outil très intéressant.

M. Arlat observe que l'organisation de rencontres permettrait à chacun de mieux savoir ce qui se pratique de part et d'autre.

F. Violleau suggère l'organisation d'une commission de la recherche à l'EIP, voire même sur la plateforme de Lamothe.

X. Bouju évoque des connexions possibles avec l'école vétérinaire. Il s'interroge par ailleurs sur l'articulation entre la partie formation et la partie recherche, notamment sur l'existence de masters.

F. Violleau répond que Purpan délivre deux diplômes : un diplôme d'ingénieur et un diplôme d'agrobachelor. Elle ne délivre pas de master. L'école s'emploie cependant à développer ce lien formation-recherche, en sensibilisant les élèves ingénieurs à la recherche tout au long de leur parcours. Elle dispose d'un parcours recherche pour les étudiants de quatrième année qui passent ainsi trois mois dans un laboratoire de l'école et trois mois dans un laboratoire à l'étranger. Elle s'emploie également à vulgariser ses activités de recherche au travers d'événements, notamment le Purpan'blues, dans le cadre duquel des enseignants-chercheurs et des doctorants viennent pitcher durant 45 minutes, de façon informelle. Sur une promotion de 200 élèves, une dizaine d'étudiants poursuivent en thèse chaque année.

M. Arlat observe que des passerelles pourraient être mises en place entre l'UT vers l'EIP, et inversement.

E. Espinos-Parrou demande des précisions sur l'accompagnement des enseignants-chercheurs dans leurs activités de recherche.

F. Violleau répond que l'école s'emploie à compléter les bourses de thèse sur ses fonds propres et soutient également le budget des projets. Un budget d'investissement de l'ordre de 300 000 euros est consacré chaque année au matériel de laboratoire et à la ferme. L'école recrute des personnels techniques. Un groupe d'enseignants-chercheurs susceptibles d'obtenir l'HDR a été créé et se réunit tous les deux mois avec des titulaires de l'HDR, pour pousser les jeunes à se lancer dans l'habilitation.

S. Lacombe demande des précisions sur le nombre de personnels d'appui à la recherche.

F. Violleau répond que l'école dispose d'une quinzaine d'ingénieurs de recherche et techniciens, auxquels s'ajoutent les personnels de l'exploitation agricole, qui peuvent venir en soutien, ainsi que quatre personnes au centre de documentation.

M. Arlat salue cette ouverture pour l'université, qui représente en outre une opportunité de développer les liens avec l'INRAE ou l'ENSAT.

Point 5 – Désignation d'un membre de la CR au groupe de travail « Pôles de recherche EPE/ComUE » (délibération)

M. Arlat indique que trois groupes de travail ont été créés entre la vice-présidence recherche de la ComUE et de l'EPE :

- un GT signature ;
- un GT pôle de recherche ;
- un GT grands projets formation et recherche.

Les groupes de travail « signature » et « pôle de recherche » disposent d'une feuille de route fournie par le directoire de la ComUE et le collège de coordination de l'UT. Un pré-groupe de travail réunissant les vice-présidents recherche et les porteurs administratifs se doit de définir les contours et les livrables de ces groupes.

Les livrables du GT « signature » consistent à définir une signature unique disponible sur un Widget, à formaliser les actions à réaliser pour rentrer dans les classements internationaux et dans UDICE, et à formaliser une charte de signature unique.

Le GT « grands projets formation et recherche » a pour objectif de transférer les outils et projets portés par la ComUE au sein de l'EPE, afin de pouvoir expérimenter cette organisation et de demander ensuite le statut de Grand établissement. Les travaux porteront tout d'abord sur un petit *pool* de projets.

K. Bystricky souligne que la ComUE est également un établissement expérimental avec une échéance plus rapprochée et souhaite savoir si un calendrier a été établi.

M. Arlat répond que le calendrier est établi de concert et précise que la ComUE s'éteindra en 2028. Il semble que le HCERES soit prêt à accorder un délai supplémentaire pour conduire cette expérimentation.

N. Issot souhaite savoir, s'agissant de TIRIS, si des discussions ont eu lieu avec l'EPE Toulouse Capitole.

M. Arlat le confirme.

Il poursuit ensuite la présentation.

Le GT « pôles de recherche » reprend les questions qui avaient été soulevées par le GT ComUE. L'objectif consiste ensuite à définir le périmètre de ce groupe de travail, particulièrement important.

Les responsables des six pôles actuels seraient associés à la réflexion, de même qu'un représentant de la commission de la recherche de l'UT, qui ait l'expérience de la conduite de laboratoire et qui ait déjà porté un directoire et un pôle, le VP recherche UT2J, un représentant des écoles d'ingénieur, un représentant de l'école d'ingénieur de Purpan, un représentant de l'EPE Toulouse Capitole (à confirmer) et un représentant ONR du CODOR.

Le calendrier défini est le suivant :

- 1^{ère} étape : reprendre les problématiques exprimées lors du GT de juillet et définir les missions (échéance : mi-février)
- 2^e étape : définition du positionnement, de la structuration et des ressources affectées (échéance : mi-mars) ;
- 3^e étape : rédaction du règlement intérieur final (échéance fin avril).

L'ensemble de ces éléments devront être validés par le directoire élargi et le collège de coordination entre chaque étape.

M. Arlat précise qu'il s'agit à ce stade d'une proposition qui reste à valider par ces mêmes instances de gouvernance.

S. Cohen souligne l'importance de ce travail. L'EPE constitue, de son point de vue, l'avenir du site toulousain. L'articulation avec la ComUE est un des points nécessitant de faire preuve de vigilance. L'enjeu est à la fois de capitaliser sur ce qui a été fait, sachant que la ComUE est en voie d'extinction. Il souligne, par ailleurs, que TIRIS est le fruit d'un travail commun porté par la recherche, qui a été un vecteur important pour que les différents établissements du site toulousain travaillent ensemble.

M. Arlat partage ce point de vue et souligne que la ComUE et TIRIS sont le fruit d'un travail très important. L'objectif est bien de poursuivre cette dynamique, en dialoguant avec l'ensemble des équipes de vice-présidence.

L. Dahan demande des précisions sur les échéances relatives à TIRIS.

M. Arlat répond que le projet TIRIS se poursuit jusqu'en 2033 (précision apportée par Virginie Mahdi), c'est-à-dire au-delà de la ComUE.

M. Arlat sollicite ensuite des candidats.

S. Cohen signale qu'il aurait aimé participer au groupe de travail, mais comprend qu'il n'est pas éligible.

M. Arlat en prend note et en échangera avec le groupe de travail préalable.

C. Laurent, dont le profil correspond aux critères énoncés, accepte de participer au groupe de travail.

Il quitte ensuite la séance pour le vote qui suit.

M. Arlat précise que Serge Cohen n'est pas candidat et propose de procéder au vote.

Les conseillers approuvent la désignation de Christophe Laurent pour représenter la commission de la recherche UT au groupe de travail « Pôles de recherche EPE/COMUE » à l'unanimité, par 28 voix favorables.

Point 6 – Constitution du vivier de relecteurs et relectrices RAE unités HCERES (information)

M. Arlat indique que 42 unités de recherche devront être déposées par l'université de Toulouse. Le cas de la station d'écologie théorique et expérimentale de Moulis – une UAR - fait encore l'objet de discussions avec le CNRS, ce dernier souhaiterait qu'elle soit évaluée.

Une discussion avec le département « évaluation de la recherche » du HCERES est prévue le 24 janvier sur les modalités (distanciel ou présentiel) des entretiens entre les comités d'experts et les unités de recherche, sachant que, pour des raisons sans doute économiques, le HCERES privilégie le présentiel pour les unités de grande taille (supérieures à cent titulaires), les unités portant des équipements remarquables et les unités sur lesquelles les tutelles veulent attirer l'attention.

M. Arlat indique avoir contacté les ONR et les établissements du site toulousain co-tutelles avec l'UT et envisage de proposer deux scénarios au HCERES. Au regard du critère des cent titulaires, 17 unités seraient évaluées en présentiel. 7 autres unités y seraient ajoutées. En considérant les unités dont le nombre de titulaires est supérieur à soixante, 26 unités seraient évaluées en présentiel (dont 5 des 7 précédentes), auxquelles les 2 unités restantes (7-5) seraient ajoutées, soit 28 au total. Toutes les unités qui forment le CBI seraient concernées par l'évaluation en présentiel. Deux laboratoires sont par ailleurs dans un cas particulier :

- le SPCMIB pour lequel l'UT et le CNRS souhaitent que l'évaluation s'effectue en présentiel compte tenu de sa fragilité ;
- le CAGT qui dispose d'équipements tout à fait spécifiques.

M. Arlat explique qu'il a été envisagé de nommer des référents, membres de la commission de la recherche, sachant toutefois que des élections sont à venir et que la problématique des rangs A, B et C risque de faire débat. Les VP recherche seront sollicités. L'idée serait également de solliciter les porteurs de pôles, sachant que les visites auront lieu à l'automne 2025 et en 2026.

M. Arlat précise que l'objectif des référents est que l'université EPE soit représentée lors des visites, qu'elles s'effectuent en présentiel ou en distanciel. Il sollicite le point de vue des membres de la commission sur l'opportunité de nommer des référents, membres de la CR, et de faire des porteurs de pôles, des représentants, à la fois de leur communauté et de l'EPE.

Cette discussion aura également lieu au sein de la commission de la recherche après les élections.

S. Cohen estime que le rôle de représentant d'une politique de recherche ne relève pas du rôle des élus de la commission de la recherche, et ce malgré leurs compétences.

C. Laurent considère que les vice-présidents actuels ou futurs doivent décider des unités qu'ils suivront en personne. Pour le reste, il leur faut trouver des personnes en mesure de représenter l'université, qui ne soient pas des directeurs en fonction.

M. Arlat rappelle que la CR disposait auparavant de référents pour les laboratoires, ce qui n'est pas le cas actuellement.

P. Payoux indique que son laboratoire a fait l'objet de deux visites du HCERES et se souvient qu'un représentant de l'université émanant du CA était systématiquement présent. La politique de l'université était présentée à ce moment-là.

M. Arlat signale l'avoir également vécu. Toutefois, il précise que le représentant de l'université n'assistait pas à tous les débats publics ; il n'était présent que ponctuellement, contrairement au CNRS.

M. Sabounji confirme que l'objectif est que les tutelles soient représentées. Lors des dernières visites auxquelles elle a participé à Toulouse, aucun élu des commissions de la recherche n'était présent.

C. Laurent observe que le responsable de pôle étant nommé par le chef d'établissement, il est, de son point de vue, représentatif de l'équipe présidentielle et de l'université dans le cadre de l'entretien au comité d'audit tutelle, et pour écouter le discours du directeur.

N. Issot souhaite savoir de qui relève le paiement de ces évaluations.

M. Arlat répond que les coûts de déplacement et d'hébergement incombent au HCERES tandis que l'université prend en charge les repas durant la visite. De son point de vue, l'évaluation ne sera pas de même nature selon que les experts se déplacent ou non sur site, sachant que la taille d'un laboratoire ne détermine pas la qualité de la recherche et le besoin d'une visite. Il regrette cette situation.

Point 7 – Questions diverses

Key Labs

M. Arlat indique disposer d'une liste de key labs qu'il n'a pas le droit de diffuser.

Le 12 décembre 2024, Antoine Petit a annoncé lors de la convention des directeurs d'unité du CNRS, que 25 % des unités de recherche du CNRS étaient amenées à devenir des key labs. France Université a, dès le lendemain, fait paraître une dépêche AEF qualifiant ces annonces d'unilatérales et demandant un moratoire. Plus récemment, une seconde dépêche AEF confirme cette position.

Début janvier, l'assemblée des directions de laboratoires et plusieurs syndicats ont également dénoncé la mise en place de ces key labs.

L'assemblée des directeurs d'unité s'est également réunie en début de semaine. Une pétition est en cours, contenant de nombreuses signatures.

La conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) a dénoncé un manque de concertation et émet de vives réserves sur le fond.

UDICE serait plus positif. Cependant, le président de l'université d'Aix-Marseille a indiqué que « pour Aix-Marseille Université, c'est non merci » et l'université de Bordeaux a suspendu les échanges avec le CNRS sur les huit laboratoires pré-identifiés.

Le CNRS a, par ailleurs, édité un document de travail en janvier 2025 énonçant les critères de choix.

À ce stade, l'université de Toulouse s'interroge sur :

- l'absence de concertation ;
- les critères de sélection ;
- les objectifs.

En son sein, 15 unités sur les 42 font partie des key labs, soit un taux de 35 %. Des échanges sont en cours avec l'INSA, l'INP et UT2J pour adopter une position commune, qui consisterait plutôt à ne pas répondre ou à refuser d'entrer dans cette démarche.

Les résultats doivent être rendus fin janvier, en concertation avec les autres établissements d'enseignement et de recherche. L'EPE pourrait être porteur d'un message sur ce point.

C. Laurent signale que la réunion des directeurs de l'institut de chimie du CNRS se tiendra à Paris les 27 et 28 janvier prochain ; Antoine Petit y présentera sa politique scientifique.

M. Arlat ajoute qu'une assemblée générale des directeurs d'unités est prévue le 29 janvier pour discuter de ce sujet.

C. Laurent évoque également une réunion extraordinaire à la DR14 le 12 février.

X. Bouju précise que le CNRS, section physique, a convoqué l'ensemble des DU pour une réunion le 27 janvier.

L. Dahan souhaite savoir si les universités de Bordeaux et de Marseille seraient en deçà des 25 %, ce qui pourrait expliquer leur réaction négative.

M. Arlat indique de ne pas être en mesure de répondre. Il précise cependant qu'à Bordeaux, 8 unités feraient partie des key labs.

L. Dahan souhaite savoir s'il est envisageable que l'université de Toulouse adopte la même position que celle d'Aix-Marseille.

M. Arlat le confirme, l'enjeu étant de trouver des arguments. À ce stade, les universités sont les chefs de file territoriaux et l'université de Toulouse s'emploie à construire une stratégie de la recherche à l'échelle du site toulousain, que cette annonce vient perturber.

M. Sabounji ajoute que Sylvie Retailleau a en effet précisé, dans une récente dépêche, que ces key labs remettaient en cause le rôle de chef de file des universités dans les politiques de site.

M. Arlat indique que l'université de Toulouse partage la position de France Université et tient à recueillir l'avis des DU de ses laboratoires.

Demande de création URU I-STAR

P. Payoux propose de faire un retour sur la demande de création d'un laboratoire de recherche en anatomie. Le conseil scientifique du département santé avait été sollicité.

M. Arlat indique avoir transmis le compte rendu aux membres du groupe de travail en sollicitant leur point de vue, mais il reste sans réponse à ce jour.

L. Dahan signale avoir, avec Bruno Ségui, sollicité M. Chaynes à plusieurs reprises, sans parvenir à obtenir de rendez-vous.

M. Arlat propose de poursuivre le travail sur ce dossier. La faculté de santé se pose de fortes questions sur la création de l'URU, mais estime en revanche que ce groupe de recherche pourrait s'intégrer dans un autre laboratoire.

L. Dahan s'interroge sur la pertinence de l'existence du groupe de travail.

M. Arlat estime que le groupe de travail doit continuer à réfléchir sur la proposition de la Faculté de Santé.

S. Cohen ne partage pas ce point de vue. La demande de création d'URU est un processus normal dans une université. En revanche, les instances intermédiaires, notamment la faculté de santé, n'ont pas été contactées, ce qui constitue un dysfonctionnement de son point de vue. Une stratégie d'évitement est clairement à l'œuvre.

La faculté de santé s'est désormais exprimée sans ambiguïté. La présidence ou la commission de la recherche pourrait parfaitement inverser son avis, sous réserve d'une motivation forte. Mais cette mission n'est pas celle d'un groupe de travail. Il s'agit désormais de savoir si la création de l'I-STAR est refusée, ce qui ne clôturera pas le travail engagé. S. Cohen se demande par ailleurs ce qui explique qu'un enseignant-chercheur ne soit pas rattaché à un laboratoire de l'université.

M. Arlat explique qu'il ne souhaite pas passer outre le groupe de travail dont il attend la réaction à la position de la faculté de santé. La piste proposée par cette dernière doit être travaillée. Mais il est certain que la décision sera prise par le vice-président et la présidence de l'université.

M. Arlat juge, par ailleurs, nécessaire d'établir une feuille de route claire concernant les demandes d'UMRisation et de création d'URU.

S. Cohen estime que la future présidence ne pourra pas, en 2025, faire l'économie d'une stratégie de la recherche qui structure les priorités. Ce cadre structuré facilitera la réflexion sur les cas particuliers.

M. Arlat en convient.

L'ordre du jour étant épuisé, la prochaine commission de la recherche aura lieu le 20 février 2025.

Fin de séance à 11h20